

6 Société et Culture

**Vente des eaux en sachet au Gabon
Un marché totalement illégal !**

F.B.E.M
Libreville/Gabon

COMBIEN savent-ils que la vente d'eau en sachet est illégale au Gabon ? Très peu de gens, à coup sûr. C'est pourtant le cas. Confirmation en a encore été faite hier à l'Union par le directeur général de la Concurrence et de la consommation (DGCC), Emmanuel Eyeghe Nze. Tout est parti d'un communiqué du ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation durable, sorti la veille, et dénonçant la présence, "depuis quelque temps" sur le marché national, "des eaux contenues dans des sachets sans autorisation préalable" de la Direction générale de la concurrence et de la consommation

(DGCC). Invité à se prononcer sur la question, ou plutôt sur les marques d'eaux détenant des autorisations, le directeur général a été précis : « *A ma connaissance, nous n'avons autorisé aucune eau en sachet.* » Ajoutant: « *Aucune eau en sachet vendue au Gabon n'a d'autorisation de mise en vente ou de consommation. Pas pour le moment en tout cas* », a-t-il ajouté. Si cette réponse a le mérite d'être claire et pédagogique, elle a tout aussi de quoi inquiéter, de l'avis de certains. En ce sens que cela fait plusieurs années que les eaux en question sont vendues dans le pays, au vu et au su de ces mêmes autorités, sans qu'elles n'alertent clairement les consommateurs sur le caractère illégal de ces produits (lire par ailleurs).



Photo : Rudy Hombenet

Aucune marque d'eau en sachet n'a d'autorisation de vente au Gabon. La commercialisation de ces produits sur le territoire est donc illégale.

De même qu'aucun commerçant, importateur ou distributeur d'eau en sachet n'a visiblement été inquiété. Une réglementation existe pourtant en la matière. En atteste l'évocation de l'Arrêté n°00025/MEFBP/DGCC du 23 janvier 2007 par le même communiqué ministériel. Ce qui a fait dire à un observateur, hier, son "scepticisme" à voir les choses s'améliorer à la suite de

cette interpellation du ministère de l'Économie. A cette entité et à la DGCC désormais de le faire mentir. Quoi qu'il en soit, et en attendant que cela arrive, il faut rappeler aux pouvoirs publics qu'une enquête indépendante sur les eaux en sachets vendues au Gabon, menée par deux enseignants-chercheurs, en novembre dernier, avait révélé que près de la moitié de ces eaux étaient dangereuses à la consommation, parce que renfermant de "doses microbiologiques en trop" (lire l'Union du 9 novembre 2017). C'est donc peu dire qu'il y va de la santé des Gabonais, désormais grands consommateurs de ces eaux...à portée de toutes les bourses.

**Mesure d'interdiction de la DGCC
Une décision bien tardive**

R.H.A
Libreville/Gabon

LA réaction de la direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC), lundi dernier, sur l'interdiction de la commercialisation des eaux en sachet semble bien tardive. S'il s'agissait d'un poison, toute une population aurait déjà été décimée chez nous, comme l'a relevé un observateur averti. Cette eau vendue depuis des lustres dans les écoles, les marchés et même les quartiers, surtout en cette période de forte chaleur, rencontre un franc succès auprès des consommateurs. Pourtant, l'Union a eu, maintes fois, à attirer l'attention à la fois des consommateurs et des autorités sur cette eau aux origines diverses et dou-

teuses. Comment justifier alors le silence de la DGCC durant tout ce temps ? Le communiqué souligne que "la commercialisation, sans autorisation préalable de la DGCC, des eaux contenues dans des sachets demeure interdite sur l'ensemble du territoire national". Ce qui signifierait alors que cette eau était vendue sur le territoire national sans l'aval de cette administration. Est-ce là un aveu d'incompétence ? L'on se souvient qu'il y a quelques années, une centaine de personnes avaient trouvé la mort après avoir consommé de l'eau en sachet de marque "Alaska", au Ghana. Pire, dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest, des experts avaient mis en cause l'eau vendue en sachet dans une épidémie de choléra qui avait fait 600 victimes. Dans la foulée, la DGCC



Photo : DR

Admirez la qualité de ce "laboratoire" de mise en sachet d'eau, dans un quartier de Libreville.

avait effectué un contrôle sur la qualité et la traçabilité de cette eau que des commerçants véreux avaient réussi à faire rentrer au Gabon. Jusqu'à ce jour, l'opinion attend toujours les conclusions de

cette opération. Au demeurant, il faut reconnaître que le commerce des eaux en sachet a échappé à la vigilance et au contrôle de la DGCC. Tout comme à celle des techniciens de l'Agence gabonaise de la sécurité alimentaire (Agasa), lesquels doivent pourtant veiller à la qualité des produits mis sur le marché gabonais. Au-delà du fait que leur contrôle sanitaire n'a pas été assuré, tout porte à croire aussi que les administrations compétentes ne maîtrisent nullement le circuit de production et de provenance de ces eaux. Ce qui fait dire à plus d'un observateur que de nombreux consommateurs développeraient déjà probablement des maladies hydriques, s'il s'avéraient que ces eaux sont nocives à la santé humaine.

Télévision/Canal+

Le décodeur HD déjà disponible

R.H.A
Libreville/Gabon

ENREGISTREMENT et contrôle du direct. Deux options qui font de la nouvelle offre de Canal+, un décodeur Haute définition (HD), un plaisir pour ses abonnés. Ce nouveau décodeur, qui permet d'avoir des fonctionnalités spécifiques, a été présenté vendredi dernier à Libreville par Canal+ Gabon. En présence des partenaires locaux du groupe, les responsables de de Canal+ ont décliné les avantages de ce nouveau décodeur : « *Vous recevez un appel en plein milieu de votre match, pas de pa-*

nique. Vous ne loupez pas une seule seconde, grâce à l'option contrôle du direct. S'il arrive que vous soyez hors de chez vous alors qu'un de vos programmes doit être diffusé, l'option enregistrement vous permettra de vous rattraper à n'importe quelle heure. » Le directeur commercial, Hervé Lacaussade en a fait la démonstration. Vendu à 25.000 francs aux abonnés Canal et 35.000 francs aux autres, ce décodeur est désormais disponible dans les magasins de la place. M. Lacaussade a surtout rappelé l'importance du disque dur pour ce nouveau matériel. En le connectant à son décodeur,



Photo : R.H.A

Hervé Lacaussade de Canal+ Gabon présentant le décodeur HD de Canal+.

l'abonné peut y enregistrer ou mettre en pause son programme préféré, pour le regarder lorsqu'il le souhaite. Il serait, de ce fait, souhaitable de prendre un disque dur neuf d'une capacité de 500 Giga. Une précaution pour éviter d'éventuels désagréments

car, une fois installé, un formatage est automatiquement opéré. De plus, ce décodeur n'a pas de carte d'abonnement. Celle-ci y est désormais intégrée. Il n'est plus possible de la détacher de son d'appareil, comme avec le boîtier classique. Une autre fonctionnalité est celle des favoris : « *Lorsqu'on a plus de 204 chaînes, on ne les regarde pas toutes. On a toujours un nombre de chaînes qu'on aime. C'est pourquoi, avec cette fonction, on peut sélectionner les chaînes qui nous plaisent et naviguer, si on le souhaite, au travers de ces chaînes choisies, une vingtaine* », a précisé M. Lacaussade.

Ici et ailleurs

• **Alcoolisme**
Le baclofène à l'épreuve
Le baclofène utilisé contre l'alcoolisme peut augmenter les chances d'abstinence en fin de traitement, en revanche il ne montre aucun avantage par rapport à un placebo sur la réduction du nombre de jours de consommation excessive ou l'envie d'alcool, selon une analyse publiée lundi dernier. Loin d'être un médicament miracle, comme vanté par certains, il doit donc encore faire ses preuves, d'après les chercheurs.

• **Technologies**
Smartphones et recyclage



Photo : AFP

Grâce à un marché de l'occasion en pleine expansion, les smartphones sont de plus en plus réutilisés, mais le vrai recyclage reste loin dans une industrie qui peine à se mettre au vert. Ces petits appareils, changés en moyenne tous les deux ans, représentent une part de plus en plus importante de ces déchets électroniques dans le monde : 9% en 2016 contre 7% entre 2014, selon un récent rapport des Nations unies.

• **Musique**
Ed Sheeran, champion du monde 2017
Le chanteur britannique Ed Sheeran est l'artiste qui a vendu le plus d'albums au monde en 2017, devant le rappeur canadien Drake et la chanteuse américaine Taylor Swift, a annoncé lundi la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI).

• **Edition**
Les mémoires de Le Pen sollicitées
Les mémoires de Jean-Marie Le Pen, fondateur du parti d'extrême droite français Front national, sont épuisées avant même leur mise en vente, et un nouveau tirage a été lancé après un premier à 50.000 exemplaires, a indiqué hier l'éditeur.

• **Tinder**
Un emoji pour "couple mixte"

L'application de rencontres Tinder a lancé hier une campagne mondiale pour promouvoir la création d'un emoji "couple mixte", avec deux personnes d'origine différentes, qui se déclinent en une pétition et une campagne d'affichage en France.